



3. ASSURER L'OUVERTURE DU SITE AU PUBLIC

Le site d'Avaugour Bois-Meur est accessible librement, grâce à des aménagements compatibles avec la préservation des sites :

- circuits ouverts aux activités de sports nature
Marche, VTT, équitation...
- sentier accessible aux personnes à mobilité réduite
- point accueil, abris bois, aire ludique, tables de pique-nique...



Des actions d'éducation à l'environnement sont menées régulièrement sur le site, en lien avec nos partenaires.

OUVREZ L'ŒIL !

La forêt d'Avaugour Bois-Meur compte 35 milieux naturels différents, dont 6 à forte valeur patrimoniale. Elle abrite 300 espèces végétales (dont 7 classées) et plus de 650 espèces animales (mammifères, oiseaux, chauves-souris, reptiles, amphibiens, insectes et autres invertébrés) ! Avec un peu de patience, vous pourrez observer en forêt quelques spécimens emblématiques.

Quelques exemples

Le pic noir



Le triton alpestre



La drosera (petite plante carnivore protégée)

Dicticelle des Bruyères



Le chevreuil



La barbastelle d'Europe

POUR VOUS Y RENDRE...



Le Conseil départemental protège ses principaux sites naturels et en fait des lieux d'éducation à la nature. Cette action n'est possible qu'avec le soutien des communes et des associations d'environnement.

Retrouvez ce document en langue bretonne sur [xxxxx en attente](#)



FORÊT DÉPARTEMENTALE AVAUGOUR BOIS-MEUR

SAINT-PÉVER / LANRODEC
BOQUÉHO / SAINT-FIACRE

À découvrir à la ferme de Bois-Meur EXPOSITION « IL EST DES LIEUX... »

Photographies signées Yoan Briere
Photographe costarmoricaïn, Yoan Briere porte un regard contemplatif et curieux sur nos territoires. Pour le Département des Côtes d'Armor, il est parti, plusieurs jours durant, à la rencontre des habitués d'Avaugour Bois-Meur, qu'ils soient professionnels, promeneurs ou passionnés en tous genres. Il nous livre une série de portraits justes et authentiques et révèle ainsi le vrai visage de cette forêt.

MEMAPILOTE | 05-21-0361 | photo couverture : Yoan Briere



LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE



En 2004 et 2005, le Département des Côtes d'Armor acquiert les 1100 hectares de la forêt d'Avaugour Bois-Meur au titre de sa politique d'espaces naturels sensibles. Il y déploie aujourd'hui une gestion durable autour de 3 grands objectifs.



1. ASSURER UNE PRODUCTION SYLVICOLE RAISONNÉE

La forêt, c'est un espace d'activité économique à part entière. Le Département y produit du bois d'œuvre ou de chauffage et veille au bon développement de cette ressource renouvelable.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le bois issu de la forêt est certifié PEFC.
Ce label garantit une gestion durable de la forêt.



2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

L'ensemble des activités de la forêt (sylviculture, activités de loisirs...) est organisé dans le respect des espèces et des milieux. Des zones de tranquillité pour la faune et la flore sont définies et le plan de gestion porte une attention particulière à la conservation :

- des milieux forestiers remarquables, dont certains sont classés d'intérêt européen
Chênaies-hêtraies à houx, landes forestières...
- des espèces protégées, rares ou menacées
Drosera à feuilles rondes, dryoptéris à odeur de foin, chauves-souris forestières...
- des vieux arbres et des îlots de sénescence, qui abritent certaines espèces dépendantes du bois mort
- du réseau de mares, lieux d'accueil de nombreux amphibiens.



FORÊT DÉPARTEMENTALE
AVAUGOUR
BOIS-MEUR



LES CIRCUITS DE RANDONNÉE

Départ des circuits			
1 Circuit des étangs Départ : ferme de Bois-Meur		25 mn	1,3 km
2 Circuit de la carrière Départ : ferme de Bois-Meur		2 h 30	8 km
3 Tro Vras Départ : ferme de Bois-Meur		7 h	27 km
4 Circuit des petites landes Départ : parking de l'Enseigne		30 mn	1,5 km
5 Circuit des voies romaines Départ : parking de l'Enseigne		1 h 15	5 km
6 Circuit des charbonniers Départ : parking de la Croix d'Avaugour - Route de Ploumagoar		2 h 15	8 km
7 Circuit de la Vallée d'Avaugour Départ : parking du ruisseau d'Avaugour		2 h	7 km

LES BONNES PRATIQUES

PROMENEUR
Je reste sur les chemins pour préserver la faune et la flore.
Je tiens mon chien en laisse.
J'emporte mes déchets.

CYCLISTE
Je modère ma vitesse et je ralentis à l'approche d'autres usagers de la forêt.

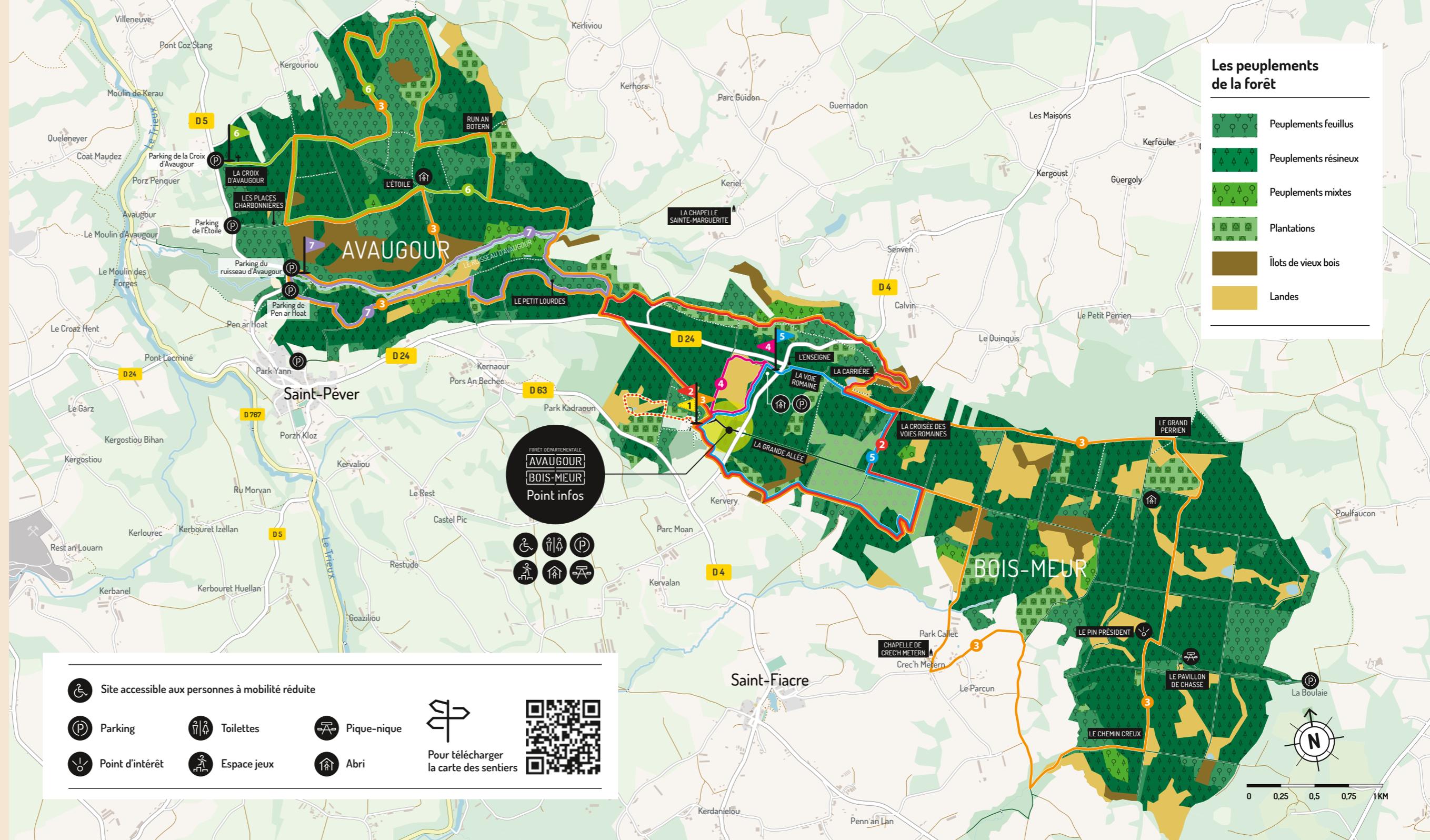
CAVALIER
Pour ne pas dégrader les sols, j'évite d'emprunter les chemins de terre pendant l'hiver.

CHAMPIGNONS
La cueillette est autorisée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, dans la limite de 5 litres par personne.
Déplacements à vélo interdits.

CHASSE
Elle est autorisée le lundi sur Bois-Meur, le jeudi sur Avaugour, ainsi qu'un à deux samedis par mois. Elle permet de réguler la population de gibier et s'organise en lien avec la Fédération départementale des chasseurs. Promeneurs, pour votre sécurité, consultez le calendrier de chasse.

TIQUES
Attention, elles sont nombreuses en forêt. Protégez vos jambes et vos bras.

FEU
Il est interdit de faire du feu.



Les peuplements de la forêt

- Peuplements feuillus
- Peuplements résineux
- Peuplements mixtes
- Plantations
- Îlots de vieux bois
- Landes

FORÊT DÉPARTEMENTALE AVAUGOUR BOIS-MEUR Point infos

- Site accessible aux personnes à mobilité réduite
- Parking
- Toilettes
- Pique-nique
- Point d'intérêt
- Espace jeux
- Abri
- Pour télécharger la carte des sentiers